

Québec, le 13 mars 2020

Monsieur Philippe Bourke  
Président  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
140, Grande Allée Est, 6<sup>e</sup> étage, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

Monsieur le Président,

Le 17 février 2020, je vous informais que l'étude d'impact concernant le projet de ligne d'interconnexion Appalaches-Maine sur le territoire des municipalités régionales de comté des Appalaches et du Granit par Hydro-Québec avait été jugée recevable conformément aux dispositions de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère le sixième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi, je donnais ainsi mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant ce projet. Ce mandat devait débiter le 6 avril 2020.

Compte tenu des circonstances entourant la pandémie associée à la COVID-19 et des mesures exceptionnelles s'y rattachant, je vous informe que je retire le mandat que je vous ai donné pour la tenue de cette audience publique. Selon l'évolution de la situation, je vous tiendrai informé des suites à prévoir pour ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



BENOIT CHARETTE